



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1986/20/Add.2
15 janvier 1986

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/ARABE/
ESPAGNOL/FRANCAIS/
RUSSE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-deuxième session
3 février - 14 mars 1986
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

ACTION VISANT A ENCOURAGER ET DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT DES
DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ET, NOTAMMENT,
QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION,
AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES ORGANISMES
DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Rapport du Secrétaire général

Développement des activités d'information dans le domaine
des droits de l'homme

Réponses des gouvernements, des institutions spécialisées, des
commissions régionales et des organisations non gouvernementales

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

[Original : anglais]
[16 septembre 1985]

La Commission allemande pour l'UNESCO a publié, dans le cadre d'une série en plusieurs volumes consacrée aux droits de l'homme, à l'enseignement et au matériel pédagogique pour l'enseignement extrascolaire, une brochure intitulée "Der internationale Menschenrechtsschutz", conçue expressément pour l'enseignement des droits de l'homme. L'Agence fédérale pour l'éducation politique (Bundeszentrale für politische Bildung) a publié sur le même sujet deux volumes, intitulés "Les droits de l'homme, un défi dans l'enseignement" et "L'enseignement des droits de l'homme". Malheureusement toutes ces publications n'existent qu'en allemand.

AUSTRALIE

[Original : anglais]

[16 octobre 1985]

Nous référant au paragraphe 6 de la Note, qui demandait "la documentation pertinente dans le domaine des droits de l'homme déjà établie par les institutions spécialisées", nous avons joint à notre réponse un exemplaire de la documentation utilisée dans le programme d'enseignement des droits de l'homme en Australie - pochette de documentation éducative sur les droits de l'homme - que le Centre pour les droits de l'homme trouvera peut-être utile pour rédiger le manuel envisagé - manuel éducatif de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme fondamentaux.

La pochette de documentation éducative sur les droits de l'homme a été établie en Australie pour la Commission des droits de l'homme afin de répondre à la nécessité, généralement reconnue, d'enseigner en termes clairs la promotion des droits de l'homme dans les écoles primaires et secondaires. Elle a été éditée pendant le deuxième semestre de 1984, après avoir été expérimentée et évaluée par des éducateurs. La pochette renferme trois brochures : l'une concernant le racisme, l'autre le sexisme et la troisième les droits de l'homme. Elle contient en outre une vidéocassette avec deux films : le premier sur les droits des personnes souffrant de déficience mentale ou de troubles mentaux et le second sur les droits de l'homme, destinés aux classes d'élèves et à l'école, en général. Cette documentation a été largement distribuée aux écoles australiennes et est utilisée dans nombre d'entre elles. Elle s'adresse aux élèves des écoles primaires et secondaires appartenant au groupe d'âge de 10 à 15 ans et s'est révélée une base solide pour la discussion et l'étude d'autres questions, y compris celles des prisonniers d'opinion, de la paix, du développement, de la connaissance du droit et du pluralisme culturel. Les documents conçus pour la pochette sont considérés par la Commission des droits de l'homme comme plus complets et mieux adaptés à l'utilisation en classe que les autres documents existants, où que ce soit dans le monde.

Le Gouvernement australien estime en outre qu'il faut aujourd'hui une stratégie pour développer l'enseignement des droits de l'homme sur le plan international. Une telle stratégie donnerait l'impulsion nécessaire pour passer de l'adhésion aux idéaux de l'enseignement des droits de l'homme à des engagements pratiques. Elle pourrait comprendre quatre étapes principales :

- Rassemblement du matériel d'enseignement des droits de l'homme existant dans le monde;
- Réunion et comparaison des meilleures idées connues, formulées en vue de leur utilisation à l'échelle mondiale. Il faudrait que les documents de cette sorte (une brochure ou une série de brochures) respectent le caractère universaliste des droits de l'homme, tout en expliquant la diversité des cultures et des systèmes politiques dans le monde;

- Puis, invitation de tous les Etats Membres à participer à cette action en adaptant et en complétant les documents en fonction de leurs besoins. Les Etats participants évalueraient la documentation et feraient un rapport à ce sujet,
- Obligation d'intégrer les rapports ainsi établis dans des documents plus complets et de les renvoyer en vue de leur utilisation dans les Etats Membres.

La philosophie dont s'inspire cette stratégie et donc l'intérêt qu'elle présente consistent à faire confiance aux Etats Membres pour compléter et évaluer les documents à chaque étape.

Le Gouvernement australien croit que la stratégie d'aménagement des programmes illustrée par la pochette de documentation éducative à laquelle on a recouru en Australie pour favoriser l'adoption et l'adaptation du matériel éducatif, pourrait servir utilement de modèle à l'enseignement international des droits de l'homme.

BOLIVIE

[Original : espagnol]
[1er novembre 1985]

Grâce à la coopération du Centre pour les droits de l'homme, le Gouvernement bolivien a fait établir, en janvier 1985, une traduction dans les langues aymara et quechua de l'un des instruments les plus importants des Nations Unies, à savoir le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif. Ces documents, traduits dans les langues indigènes de la Bolivie, ont été distribués en vue de leur diffusion dans les organismes de travailleurs et les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui s'occupent de cette question.

Le Gouvernement constitutionnel de la Bolivie respecte la Déclaration universelle des droits de l'homme et en autorise en conséquence la diffusion en toute liberté.

BURKINA FASO

[Original : français]

[15 octobre 1985]

En ce qui concerne le paragraphe 6 de la résolution citée, il n'est pas superflu de dire que, pour le Conseil national de révolution, l'homme, élément composite du peuple, est au début et à la fin du développement socio-politique, économique et culturel et a droit à tous les égards.

La résolution trouve au Burkina un écho favorable quant à son application et sa concrétisation. Elle enfonce une porte déjà ouverte. A chaque occasion, les responsables gouvernementaux ne manquent pas d'exprimer publiquement leur attachement aux idéaux et aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Membre du Conseil de sécurité, le Burkina Faso, par la voix du Président du Conseil national de la révolution, Président du Faso, affirmait avec force dans son message du 4 août 1985 : "En attendant d'achever notre mandat de membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, nous ne faillirons jamais à la mission de défenseur du droit des peuples contre la barbarie et la sauvagerie aveugles des bêtes et des brutes de la Confrérie internationale des Belzébuth."

Au niveau des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, le Burkina, sans attendre la résolution 1985/49 de la Commission, avait, dès l'avènement de la Révolution du 4 août 1985, ouvert largement les colonnes et les antennes des organes nationaux de presse au Centre d'information des Nations Unies (UNIC) de Ouagadougou pour l'exploitation et la diffusion de ses émissions relatives aux activités des Nations Unies.

Chaque quinzaine, soit un samedi sur deux à la radiodiffusion, et un dimanche sur deux à la télévision, le Centre d'information des Nations Unies (UNIC) bénéficie d'une tranche horaire de quarante-cinq minutes pour la diffusion de "Fréquence ONU" et "Canal ONU".

L'hebdomadaire gouvernemental Carrefour africain offre une tribune au Centre d'information des Nations Unies.

La possibilité est également offerte à l'UNIC, en cas d'urgence, de diffuser dans les journaux parlés et télévisés et dans les colonnes du quotidien Sidwaya des communiqués de presse et des notes d'information sur les décisions et les activités des Nations Unies.

Indépendamment de toutes les facilités qui lui sont offertes, l'UNIC est autorisé, par le Gouvernement du Conseil national de la révolution, à éditer et à diffuser son propre bulletin "ONU Flash".

En ce qui concerne le paragraphe 9, on peut émettre l'idée que l'application du contenu de la résolution 1985/49 de la Commission suscitera d'autres observations et propositions en vue de développer les activités de promotion des Nations Unies.

Toutefois, nous pouvons suggérer à l'ONU :

- d'organiser des festivals de jeunes;
- d'organiser des échanges de jeunes;
- d'encourager et d'intensifier la pratique du fair-play lors des rencontres sportives sous-régionales et régionales et dans toutes autres manifestations culturelles;
- de mettre tout en oeuvre pour résoudre le problème des disparités économiques;
- de mener un combat acharné et sans répit contre toute domination, de quelque nature que ce soit, dans le monde (apartheid, sionisme, colonialisme, néocolonialisme, impérialisme, accaparement de l'espace extraterrestre à des fins militaires, etc.).

CANADA

[Original : anglais]

[12 décembre 1985]

A. Publicité donnée à l'intérieur du Canada aux activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme

Au paragraphe 1 de sa résolution 1985/49, la Commission des droits de l'homme prie "tous les gouvernements de prendre les mesures voulues pour faciliter par tous les moyens, y compris les médias, la publicité relative aux activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme; ...".

En réponse à cette demande, la note du Secrétaire général et la résolution de la Commission des droits de l'homme ont été signalées à l'attention des administrations provinciales et territoriales et des départements et services fédéraux compétents. Le texte du rapport du Secrétaire général sur ce sujet (E/CN.4/1985/16) a été aussi distribué à ces autorités.

De plus, une initiative spéciale a été prise à l'occasion du quarantième anniversaire des Nations Unies et de la célébration de la Journée des droits de l'homme en 1985, qui a consisté à envoyer aux universités et aux principales bibliothèques de références du Canada la "Sélection de documents relatifs aux droits de l'homme que devraient posséder tous les centres d'information des Nations Unies", figurant à l'annexe II du rapport du Secrétaire général.

Le Canada continuera d'encourager la diffusion d'informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par divers moyens et à l'occasion d'événements particuliers tels que la Journée des Nations Unies et la Journée des droits de l'homme.

B. Observations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies

Au paragraphe 9 de la résolution précitée, la Commission des droits de l'homme invite les gouvernements "à communiquer d'autres observations et propositions en vue de développer les activités de promotion des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme".

Le Canada estime que les initiatives proposées au Secrétaire général par la Commission des droits de l'homme contribueront à mieux faire comprendre la signification et l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, adoptés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions qui lui sont rattachées.

Le Gouvernement canadien note avec satisfaction les références faites dans la résolution à la coopération entre le Secrétaire général et les institutions spécialisées des Nations Unies, et encourage le renforcement de cette coopération. Par exemple, au sujet de la rédaction d'un manuel éducatif sur les droits de l'homme fondamentaux proposée au paragraphe 6 de la résolution, il serait particulièrement indiqué de coopérer avec l'UNESCO, étant donné son mandat et sa compétence technique dans ce domaine.

DANEMARK

[Original : anglais]

[15 juillet 1985]

Un Comité danois des droits de l'homme a été créé au début de 1981, sur l'initiative du Ministre des affaires étrangères. Ses membres sont nommés par le Ministère des affaires étrangères. Ils sont actuellement au nombre de 17 et comprennent des représentants d'autres ministères et de diverses organisations non gouvernementales qui s'occupent de la protection des droits de l'homme sur un plan général et international.

Ce Comité doit servir de tribune à des débats informels et à des échanges de vues et d'informations sur les travaux entrepris à l'échelle internationale pour la protection des droits de l'homme, y compris l'étude des éventuelles initiatives visant à promouvoir et à consolider le respect des droits de l'homme.

Présidé par le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires juridiques, il se réunit trois à quatre fois par an.

GHANA

[Original : anglais]

[30 septembre 1985]

Pour développer les activités de promotion déployées par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, les autorités ghanéennes compétentes estiment nécessaire d'accroître le nombre des organisations ayant pour vocation de promouvoir les activités de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme et d'élargir leur champ d'action. Aussi est-il proposé de faire participer aux activités de promotion de l'Organisation des Nations Unies, des institutions telles que le Ministère de la justice, l'appareil judiciaire, la police, les services pénitentiaires, le Département du travail et de la prévoyance sociale. Il conviendrait d'organiser périodiquement des séminaires et des cours destinés à familiariser les responsables de ces institutions avec les problèmes qui se posent dans le domaine des droits de l'homme et les moyens de les résoudre.

Il conviendrait, par ailleurs, de mettre à leur disposition toute la documentation pertinente qui intéresse ce domaine.

MADAGASCAR

[Original : français]

[20 novembre 1985]

A Madagascar, la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sont reproduits dans de nombreux manuels, recueils de textes législatifs et réglementaires ou brochures, à la disposition du public.

La Radio-Télévision Malagasy ainsi que la presse écrite diffusent tous les événements nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme parvenus au pays, conformément à la liberté de l'information et sous réserve des dispositions légales relatives à la protection de la sécurité nationale et de l'ordre public.

A ce propos, il y a lieu de noter que la liberté d'expression, de presse et de réunion se trouve garantie aux citoyens quand elle est exercée conformément aux objectifs de la Révolution, aux intérêts des travailleurs et de la collectivité, en vue d'affermir la démocratie nouvelle pour l'avènement d'un Etat socialiste, ainsi qu'il est spécifié à l'article 28 de la Constitution.

Quant aux propositions en vue de développer les activités de promotion des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme (cf. par. 9 de la résolution), et spécialement celles relatives à l'information, il est suggéré que l'ONU se penche à nouveau sur les problèmes qui entravent l'avènement d'un "Nouvel ordre mondial de l'information" souhaité par tous les pays en voie de développement.

En ce qui concerne la diffusion des textes relatifs aux travaux de l'ONU en général et touchant aux droits de l'homme en particulier, l'impulsion devrait venir du Ministère des affaires étrangères lui-même, seul destinataire de tous les instruments et documents internationaux.

QATAR

[Original : arabe]

[15 octobre 1985]

Pour célébrer la Journée des droits de l'homme, les organes d'information officiels de l'Etat du Qatar ont mis sur pied des programmes spéciaux comportant notamment des films documentaires, ainsi que des émissions de télévision et de radio. En outre, l'Agence de presse du Qatar a diffusé des informations sur la question et la presse locale a fait une large place à la question des droits de l'homme.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

[Original : français]

[28 octobre 1985]

1) - DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION

Le gouvernement a autorisé la participation de quelques fonctionnaires aux réunions internationales et séminaires d'enseignement sur les droits de l'homme, notamment la quinzième session d'enseignement sur les droits de l'homme de juillet 1984 à Strasbourg, organisée par l'Institut international des droits de l'homme avec l'aide des Nations Unies.

Cette année, le gouvernement a présenté la candidature d'un magistrat pour une bourse de formation en matière de droits de l'homme auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

2) - DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

Le gouvernement a organisé au mois de juillet 1985 un débat télévisé sur les droits de l'homme, débat auquel ont pris part Son Excellence l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Bangui, son conseiller culturel, le représentant de la Commission économique pour l'Europe, le Secrétaire général à la présidence du gouvernement, la doyenne de la Faculté de droit, le Directeur des affaires civiles et du sceau au Ministère de la Justice, un avocat et quelques invités.

Au cours de ce débat divers sujets ont été abordés (l'apartheid et la politique américaine, la Convention de Lomé III et les droits de l'homme, les droits de l'homme aux Etats-Unis, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, les droits de l'homme et la justice centrafricaine). Ce débat unique en son genre s'est fait en trois (3) émissions et a été rediffusé une fois.

Parallèlement à ce débat spécial, le Ministère de la Justice fait une fois par semaine une émission sur la Justice et l'appareil judiciaire où sont mis en évidence les droits et devoirs du citoyen.

3) - DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

Grâce à l'initiative heureuse de la doyenne de la Faculté de droit et sciences économiques, les droits de l'homme sont enseignés à l'Université, notamment à travers les cours de libertés publiques. Cette année, Madame la Doyenne a donné un cours spécial sur la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée à Nairobi en 1981.

4) - OBSERVATIONS

Bien que la République centrafricaine soit l'un des pays des Nations Unies à avoir ratifié le plus d'instruments internationaux sur les droits de l'homme (23), il serait intéressant et nécessaire que le Centre des droits de l'homme à Genève diffuse largement ces instruments à tous les échelons nationaux (écoles, lycées, université, fonction publique et privée), notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Pactes y relatifs.

Les Nations Unies devraient encourager un peu plus l'enseignement et la formation en matière des droits de l'homme en augmentant le quota des bourses pour les séminaires et les participants aux différentes sessions de la Commission des droits de l'homme.

TCHAD

[Original : français]

[17 août 1985]

Cette question des droits de l'homme relative au "Développement des activités d'information", adoptée par la Commission des droits de l'homme le 14 mars 1985, n'appelle pas de remarques spéciales de la part du Tchad, cependant, elle est importante à plus d'un titre.

Il conviendrait de dire que c'est grâce et par l'information seule que le public pourrait être atteint, que le message pourrait passer.

A cet effet, le développement des activités d'information, la mise en place de moyens d'information efficaces s'avèrent indispensables.

Pour le cas du Tchad, compte tenu des événements particuliers que le pays a connus, la publicité dans le domaine des droits de l'homme n'est pas encore très développée. Cependant, les textes de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont enseignés dans les écoles pilotes.

On aurait donc souhaité que des émissions spéciales relatives aux droits de l'homme soient consacrées par la radiodiffusion nationale tchadienne dans les langues locales afin que chacun saisisse la portée exacte de ce que sont les droits de l'homme et que dans le domaine scolaire, à tous les niveaux, soit inséré dans les programmes l'enseignement des droits de l'homme.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]

[27 décembre 1985]

L'Union soviétique appuie sans défaillance les activités de l'Organisation des Nations Unies, qu'elle considère comme un instrument très important pour renforcer la sécurité internationale, la paix et la coopération entre les peuples. Notre pays s'est constamment prononcé pour la réalisation d'une coopération internationale, conformément à la Charte des Nations Unies, en vue d'encourager et de développer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Notre pays qui, tout au long de son histoire, a apporté une contribution importante à l'établissement et au développement du principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les relations internationales, comprend et appuie l'idée de populariser cet aspect des activités de l'Organisation.

C'est précisément l'Union soviétique qui a proposé d'incorporer à la Charte des Nations Unies la disposition relative à la nécessité de réaliser la coopération internationale, "en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

Le peuple soviétique éprouve une profonde satisfaction à l'idée que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, dont la communauté internationale a récemment célébré le vingt-cinquième anniversaire, a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'initiative de l'URSS.

Cette Déclaration, élaborée à la suite des efforts concertés d'un grand nombre d'Etats, a permis aux forces de la liberté de s'unir sur tous les continents et de se mobiliser en vue d'actes décisifs visant à éliminer le système honteux du colonialisme et à assurer le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que leur droit d'édifier leur avenir librement et sans ingérence extérieure.

Le nom de notre pays est associé à l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, qui a donné une puissante impulsion à la lutte menée par la communauté internationale pour éliminer la forme la plus odieuse du racisme : l'apartheid.

L'URSS a apporté un soutien actif à l'élaboration, par l'Organisation des Nations Unies, d'instruments internationaux fondamentaux dans ce domaine, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,

la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, la Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité, les Principes de la coopération internationale en ce qui concerne le dépistage, l'arrestation, l'extradition et le châtement des individus coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ainsi que d'autres documents. Les dispositions de ces instruments internationaux sont bien connues des citoyens soviétiques et sont strictement appliquées en Union soviétique.

Les textes susmentionnés font l'objet d'éditions à grand tirage, accessibles à tous. En particulier, les traités internationaux sur les droits de l'homme auxquels l'Union soviétique est partie sont reproduits dans le "Bulletin du Soviet suprême de l'URSS", qui est publié dans toutes les langues des républiques de l'Union soviétique. Ils sont également reproduits dans le "Recueil des accords internationaux auxquels l'URSS est partie" et dans d'autres ouvrages. Ces publications officielles sont tirées à un très grand nombre d'exemplaires et envoyées aux organisations sociales et d'Etat, aux institutions du système judiciaire, ainsi qu'aux bibliothèques soviétiques. Tout citoyen soviétique ou étranger peut s'y abonner.

Parmi les autres publications parues en URSS, on peut également citer : "L'Union soviétique et l'ONU" et le recueil intitulé "Documents du droit international", qui comprend une section spéciale intitulée "Les droits de l'homme et le droit international", dans laquelle figure le texte des instruments internationaux sur ces questions. Ces documents sont exposés dans les manuels des facultés de droit, de philosophie, d'histoire, etc., des universités, ainsi que dans ceux d'autres établissements d'enseignement supérieur où l'on étudie le droit public, le droit international, l'histoire et les principes du droit, et l'histoire des doctrines politiques. En outre, dans les instituts juridiques et les facultés de droit des universités, des cours spéciaux sur les questions liées aux droits de l'homme sont organisés à l'intention des étudiants. Dans les écoles secondaires de l'Union soviétique, ces questions sont étudiées dans le cadre de l'enseignement des sciences politiques et sociales et des principes fondamentaux de l'Etat et du droit. L'étude des questions relatives aux droits de l'homme figure au programme des écoles secondaires et des établissements d'enseignement supérieur dans tout le territoire de l'URSS.

Les universités populaires pour l'enseignement du droit, l'association soviétique "Connaissances", le Comité soviétique de solidarité avec les pays d'Asie et d'Afrique, le Comité des femmes soviétiques et d'autres organisations sociales de l'Union soviétique accomplissent également un travail important dans ce domaine.

Chaque année, le public soviétique célèbre sur une grande échelle la Journée des droits de l'homme, la Journée internationale de lutte pour l'élimination de la discrimination raciale, ainsi que la Journée internationale de solidarité avec le peuple en lutte d'Afrique du Sud et organise d'autres manifestations de ce genre.

Les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme sont exposées dans l'"Annuaire des droits de l'homme", publié par l'Institut de l'Etat et du droit de l'Académie des sciences de l'URSS, dans l'"Annuaire soviétique du droit international", publié par l'Association soviétique pour le droit international, et dans d'autres périodiques.

Un grand nombre d'articles et d'autres informations consacrés aux questions des droits de l'homme paraissent régulièrement dans la presse de la capitale et des républiques et dans les journaux locaux. Les émissions de radio et de télévision de l'URSS et des républiques fédérées font une large place aux problèmes des droits de l'homme.

Il apparaît que les services d'information sociale de l'ONU disposent de moyens importants pour mettre en lumière l'action utile de l'Organisation en faveur de la paix et de la sécurité internationales, et pour la réalisation de ce droit fondamental de l'homme qu'est le droit de vivre dans des conditions de paix. A cet égard, il importe d'appeler à nouveau l'attention de vastes secteurs de l'opinion publique mondiale sur cette disposition impérative du Pacte international relatif aux droits civils et politiques selon laquelle toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi. Il faut faire ressortir l'importance que revêtent les résolutions adoptées récemment par l'Assemblée générale des Nations Unies dans lesquelles elle condamne résolument la guerre nucléaire comme contraire à la conscience et à la raison humaines, comme le crime le plus monstrueux contre les peuples, comme une atteinte au droit primordial de l'homme, le droit à la vie. Au siècle des fusées nucléaires, il convient de donner sans relâche une large publicité aux décisions des organes de l'ONU condamnant l'élaboration, le lancement, la diffusion et la propagation de doctrines et de concepts politiques et militaires ayant pour but d'établir qu'il peut être "légitime" d'employer le premier l'arme nucléaire et qu'il peut être "admissible" de déclencher une guerre nucléaire, ainsi qu'aux décisions visant à arrêter la course aux armements sur la terre et à éviter qu'elle ne s'étende à l'espace.

L'objectif qui consiste à mettre en lumière, dans les moyens d'information de masse, la lutte de la communauté internationale contre les violations flagrantes et massives des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui résultent des politiques d'agression, de fascisme, de racisme, de colonialisme et de répression des luttes de libération nationale n'a rien perdu de son actualité.

A l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui sera célébré en 1986, il importe de diffuser largement les conventions internationales fondamentales qu'a adoptées l'ONU sur les questions relatives aux droits de l'homme, de conférer à ces accords un caractère véritablement universel par une nouvelle augmentation du nombre des Etats qui y sont parties et de faire ressortir la nécessité que tous les Etats respectent strictement leurs dispositions.

OIT

[Original : anglais]

[9 août 1985]

Un recueil des conventions et recommandations, regroupées par sujet, a été publié en anglais. La version française de ce recueil paraîtra très prochainement. En outre, le Gouvernement espagnol en a établi une version espagnole.

Dans le cadre de la célébration du 40ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'OIT a l'intention de préparer une publication

qui contiendra une analyse comparative actualisée, d'une part de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et d'autre part des normes adoptées par l'OIT.

La publication d'un résumé analytique mis à jour sur "les droits de l'homme et l'OIT" est également en préparation.

Pour illustrer les mesures prises par l'OIT en vue de faire mieux connaître ses activités de normalisation, on peut citer les publications suivantes de l'Organisation :

Un tableau des ratifications des Conventions internationales du Travail (paru en janvier 1985, mais avec mise à jour au 1er juin 1985);

Une brochure sur les normes internationales du travail;

Un manuel sur les procédures relatives aux Conventions et aux Recommandations internationales du travail (1984);

Les normes internationales du travail. Manuel d'enseignement destiné aux travailleurs (2ème édition, 1982);

Les pays en développement et les normes de l'OIT. Actes du Séminaire tripartite régional sur la pratique et les procédures de formulation des normes du travail (Bangkok, 26-30 avril 1982), OIT (ARPLA), Bangkok, 1982;

Les pays en développement et les normes de l'OIT. Guide de la pratique et des procédures d'élaboration des normes internationales du travail, 2ème édition, OIT (ARPLA), Bangkok, 1984;

Principes, normes et procédures de l'OIT en matière de liberté d'association, 1978;

Normes et action de l'OIT en vue d'éliminer la discrimination et de promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi, 1984.

FAO

[Original : anglais]

[13 septembre 1985]

FILMS ET BANDES MAGNETOSCOPIQUES

"Ethiopia : A fight for survival" : bande magnétoscopique sur la remise en état des terres agricoles en Ethiopie. Anglais seulement. Durée : 22 minutes.

"La Terre d'Afrique peut-elle survivre ?" : bande magnétoscopique sur la remise en état des terres agricoles au Tchad et au Soudan. Original français. Durée : 20 minutes.

"The forgotten farmers" : film en 16 mm sur les femmes dans l'agriculture, projeté à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (Nairobi). Original : anglais. Versions en arabe, espagnol et français. Durée : 28 minutes.

ACTIVITES COURANTES D'INFORMATION

Outre la publication du discours du Directeur général sur la situation alimentaire dans le monde et les mesures urgentes à prendre pour résoudre la crise en Afrique, la Division de l'information de la FAO a publié des communiqués de presse sur l'aide alimentaire d'urgence, sur l'Année internationale de la forêt et sur la crise en Afrique. Un reportage sur "la Terre, l'alimentation et la population" a été réalisé.

Des informations de presse sur le problème de l'alimentation ont été communiquées à des agences et journaux très divers, notamment aux suivants : Asahi Shimbun (Japon), Associated Press, Reuters, United Press International, The Wall Street Journal, The Times, Time Magazine, Le Monde, La Croix, Jeune Afrique, La Presse, Inter Press Service, La Voz, El Pais, The International Herald Tribune, The Guardian, The New York Times et l'Agence France Presse, pour ne mentionner qu'un petit nombre de destinataires.

JOURNEE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

A l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, 1985, quatre films ont été réalisés sur les thèmes suivants :

- la foresterie et la sécurité alimentaire;
- l'alimentation et l'environnement;
- la pauvreté dans les zones rurales;
- la lutte contre la faim dans le monde.

REPORTAGES SUR PLACE

Des reportages spéciaux sur la famine en Afrique et sur la remise en état des terres agricoles ont été réalisés par des journalistes du journal The Observer au Botswana, de l'ANP des Pays-Bas au Lesotho et au Zimbabwe, du journal La Croix

au Soudan, etc. Le journal Le Monde a également réalisé des reportages en Thaïlande et au Népal et le journal The Times au Brésil et en Bolivie.

PUBLICATIONS

Au cours de l'année écoulée, des brochures d'information ont été rédigées sur les thèmes ci-après, qui entrent dans le cadre du droit à l'alimentation :

"Protéger et produire" : la conservation des sols pour le développement;

"La foresterie pour le développement";

"Mettre en commun l'expérience acquise en vue du progrès" : la coopération technique entre pays en développement.

EMISSIONS DE RADIO

Au cours de l'année 1985, la Division de l'information a réalisé à ce jour, en coopération avec 29 correspondants, environ 120 émissions sur la situation de l'alimentation dans le monde.

EXPOSITIONS

Des expositions illustrant les problèmes des pays du tiers monde et les efforts déployés par la FAO pour encourager l'autosuffisance ont été organisées dans le cadre des manifestations suivantes :

Célébration à Berlin de la Semaine de la protection de la nature (République fédérale d'Allemagne);

Foire de Tsukuba (Tokyo);

Foire agricole de Vérone (Italie);

Foire commerciale internationale de Milan (Italie);

Foire de Novi Sad (Yougoslavie);

Congrès forestier mondial, à Mexico;

Exposition au Centre culturel français de Nairobi (Kenya);

Conférence des Nations Unies sur la femme (Nairobi);

Conférence des pays de l'océan Indien sur les questions maritimes, Colombo (Sri Lanka).

PHOTOGRAPHIES

Plus de 7 000 photographies en noir et blanc, illustrant concrètement les problèmes d'alimentation et de nutrition du tiers monde, ainsi que de nombreux aspects du développement, ont été traitées à la photothèque de la FAO. En outre, on a traité 1 325 internégatifs et pellicules et tiré 99 agrandissements.

Au total, 1 850 photographies en couleur de formats divers ont été réalisées; on a traité 9 150 doubles de diapositives, internégatifs, diapositives en couleur et pellicules, et monté 9 000 diapositives en couleur.

L'INFORMATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

L'information au service du développement consiste à employer les moyens et les techniques de communication pour encourager le développement rural a) en permettant aux populations rurales de mieux comprendre les objectifs du développement et en les motivant en faveur du changement, et b) en améliorant l'efficacité des activités de vulgarisation et de formation au niveau de la communauté locale. Au cours de l'année 1985, la Division de l'information appuiera environ 50 projets d'information au service du développement et donnera suite à une quinzaine de projets qui sont en cours d'élaboration.

JOURNEE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

La Journée mondiale de l'alimentation (célébrée le 16 octobre) a pour but d'inciter la communauté mondiale à prendre davantage conscience des problèmes de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté, et de stimuler l'action nationale et internationale dans le cadre de la lutte contre la faim dans le monde. La FAO souhaite faire en sorte que la Journée mondiale de l'alimentation soit célébrée chaque année jusqu'à ce que le droit à l'alimentation soit pleinement réalisé dans le monde entier.

Dans la théorie comme dans la pratique, la Journée mondiale de l'alimentation a pour but de susciter une prise de conscience en faveur de la lutte contre la faim et du respect du droit à l'alimentation. Les activités menées à l'occasion de la Journée mondiale se situent à divers niveaux : au niveau international, dans le cadre des manifestations organisées au siège de la FAO à Rome, au niveau régional par l'entremise des bureaux de liaison et des bureaux régionaux de la FAO et au niveau national, par l'entremise des comités nationaux de la Journée mondiale de l'alimentation, qui peuvent être des comités gouvernementaux ou non gouvernementaux.

La célébration de la Journée mondiale de l'alimentation n'a pas uniquement pour but d'appeler l'attention, un certain jour de l'année, sur les problèmes de l'alimentation; elle vise également à stimuler les efforts déployés tout au long de l'année et dans tous les pays pour éliminer la faim dans le monde. Les activités entreprises à cette occasion dans les divers pays sont multiples : par exemple, on saisira l'occasion pour lancer de nouveaux projets dans le domaine de l'agriculture et de la production alimentaire, informer la population des nouvelles mesures de politique alimentaire, organiser des séminaires, diffuser des émissions spéciales de radio et de télévision, organiser des cérémonies officielles sous l'égide du gouvernement, décerner des prix aux agriculteurs, etc. La documentation relative à la Journée mondiale de l'alimentation est établie tous les ans et est diffusée par l'entremise des représentants de la FAO dans le monde entier. Cette année, elle comprend : un bulletin d'information, deux grandes affiches, une brochure, un manuel destiné aux écoles, quatre articles de presse, des émissions de radio, une allocution télévisée du Directeur général, des brochures différentes selon les pays sur la coopération offerte par la FAO, une brochure illustrant les activités de la FAO au cours de ses 40 années d'existence, et une conférence de presse.

Les activités prévues et les documents d'information établis en vue de la Journée mondiale de l'alimentation ont pour but d'informer sur les questions relatives à l'alimentation, de sensibiliser le public en général aux efforts nécessaires à long terme pour lutter contre la faim, ainsi que d'encourager la population dans son ensemble à participer aux activités ainsi envisagées et à coopérer avec les ONG qui s'intéressent aux questions de développement.

La FAO déploie sans cesse tous ses efforts pour protéger le droit universel à l'alimentation, en ayant recours, le cas échéant, à des méthodes nouvelles. Ainsi, comme suite à une série d'études d'auto-évaluation effectuées dans les années 70, la FAO s'attache à la promotion du droit à l'alimentation en insistant sur le rôle des femmes dans la production alimentaire et agricole et sur le rôle de la participation populaire dans le développement rural.

Tous les programmes pratiques de la FAO doivent désormais nécessairement être conçus compte tenu du rôle des femmes, tant au niveau de l'identification que de la conception, de l'application et de l'évaluation des projets de développement rural, le but étant d'encourager les femmes à participer davantage au processus de développement. A cette fin, on a choisi pour thème de la Journée mondiale de l'alimentation de 1984 "Les femmes dans l'agriculture" et à cette occasion la FAO a insisté sur l'intérêt qu'elle portait à la condition de la femme et a fait connaître la décision qu'elle avait prise en priorité à cet égard, visant à faire participer les femmes à l'élaboration et à l'exécution des stratégies de développement.

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour mettre en oeuvre des programmes visant à reconnaître et à valoriser le rôle prépondérant des femmes dans la production alimentaire, à alléger le fardeau des femmes, à réduire leurs horaires de travail et à faire en sorte que leur contribution ne soit plus sous-estimée ou méprisée, ainsi qu'à veiller à ce que les femmes, au même titre que les hommes, tirent profit du développement, la FAO insiste sur l'aspect humain du problème de la faim dans le monde.

Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural a été l'occasion de mettre au point des mesures à grande échelle, d'inspiration humaniste, pour lutter contre la faim dans le monde. Selon la stratégie retenue lors de la Conférence, l'élimination de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté est la clé de la transformation à la vie rurale, et on y envisage les efforts qui seraient nécessaires sur le double plan international et intérieur pour rechercher et éliminer les causes structurelles de la pauvreté. Les principes et le programme d'action élaborés lors de la Conférence ont pour but de favoriser le développement des zones rurales et l'autosuffisance et d'assurer une meilleure qualité de la vie dans les zones rurales. L'un des éléments essentiels à cet égard est la participation populaire au processus de développement. La Charte des paysans stipule : "Participer aux institutions et aux systèmes qui gouvernent sa vie est à la fois un droit fondamental de l'homme et un moteur essentiel du redéploiement du pouvoir politique en faveur des groupes désavantagés et pour le développement socio-économique. Les stratégies de développement rural ne peuvent donner tous leurs fruits que si la population rurale ... est motivée, activement concernée et organisée à la base ..." (Charte des paysans, p. 13).

Conformément au mandat assigné par la Conférence, la FAO encourage les stratégies nationales qui exigent la promotion des institutions rurales et des organisations populaires en même temps que l'adoption des réformes structurelles nécessaires. Un thème constant est l'amélioration de la situation des couches défavorisées de la société rurale. Dans le cadre du Programme sur la participation populaire, la FAO s'intéresse, par l'intermédiaire de groupes officieux

et des activités de différents centres, autant que possible aux activités productrices de revenus. Les groupes insistent sur les principes de l'organisation autonome et de l'autosuffisance. L'approche qui ressort de ce programme repose sur l'hypothèse que l'intéressement de la population à l'élaboration des projets profitera finalement à cette population et se traduira par une efficacité accrue.

La Conférence appuie le principe de la défense des intérêts de la population visée par les activités de développement. Selon le programme général, les gens doivent être considérés comme étant les acteurs du développement et non comme les bénéficiaires éventuels des "retombées" du progrès.

En outre, le programme d'action adopté à la Conférence constitue un cadre dont la base théorique est conforme aux exigences générales des instruments relatifs aux droits de l'homme qui définissent les rapports entre l'individu et l'Etat. Il convient de relever à cet égard trois éléments qui sont présents dans le programme d'action : nécessité d'assurer à tous les individus un niveau de vie plus élevé, traitement prioritaire à accorder aux groupes vulnérables et défavorisés, et incitation à la participation populaire. Ces idées correspondent à un grand nombre de droits de l'homme, y compris le droit de ne pas être dans le besoin, le droit à l'égalité devant la loi, le droit qu'a chacun de participer aux décisions affectant son propre destin (participation à la vie politique, autodétermination) et le droit de constituer des organisations, y compris des syndicats, etc. Ces principes ont en fait un intérêt pratique et, s'ils sont appliqués, ils permettront sans aucun doute de réaliser le droit à l'alimentation.

UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

[Original : anglais]

[13 septembre 1985]

PROJET FONDAMENTAL RELATIF A LA PAIX ET A LA TRANSFORMATION
A L'ECHELLE MONDIALE

Objectifs et structure

Le Projet fondamental de l'Université des Nations Unies intitulé "La paix et la transformation à l'échelle mondiale" a été organisé autour des complexes qui se posent dans le cadre des conflits provoqués par des situations massives d'inégalité et de privation, le mépris des droits de l'homme et des besoins fondamentaux, l'absence de conditions de paix et de sécurité, la dérive de la science et de la technique et les incidences sociales et politiques de ces phénomènes, la dégradation de l'environnement ainsi que les conflits touchant aux ressources naturelles, les conflits sociaux touchant à la race, à la religion et à l'ethnicité, et il a été organisé aussi autour de la recherche des mécanismes de résolution des conflits entre les nations, les sous-groupes nationaux et les régions. Ces problèmes sont étudiés à l'échelle mondiale, régionale et locale. Les recherches passent par un réseau d'instituts universitaires, d'instituts de recherche et de chercheurs individuels dont certains travaillent dans des organismes officiels. Les résultats sont publiés dans des livres, des monographies et des mémoires.

Ce Projet fondamental constitue un nouveau programme de recherche de l'Université des Nations Unies. Il a été conçu et élaboré en 1982. Des projets subsidiaires intéressant différentes régions du globe ont été mis sur pied en 1983 et au début de 1984, et ils sont actuellement en cours de réalisation effective. Le programme complet est prévu pour durer jusqu'à la fin de 1987, ce qui coïncide avec la Perspective à moyen terme de l'Université des Nations Unies. Mais depuis 1984, il a été divisé en deux phases d'une durée de deux ans : la première (1984-1985) a été consacrée à la recherche empirique aux niveaux local et régional et la seconde (1986-1987) à l'incorporation des résultats de la recherche dans des analyses à l'échelle mondiale de six thèmes de portée mondiale parmi ceux qui constituent la plus grande gageure. Il s'agit des thèmes suivants :

1. Les conflits à l'échelle mondiale, régionale et locale touchant aux ressources naturelles (y compris les ressources non matérielles de l'espace, telles que les fréquences radio et les orbites des satellites);
2. La crise économique mondiale et son incidence sur les différentes régions et les différents Etats;
3. Le processus de militarisation (y compris la course aux armements, la recherche-développement militaire et le militarisme en tant qu'idéologie);
4. Le rôle de l'Etat et des organismes intergouvernementaux;
5. Les problèmes des droits de l'homme, des besoins fondamentaux et de l'identité culturelle ainsi que les problèmes connexes de la violence et de la vulnérabilité croissante des individus et des communautés;
6. Le rôle de la science et de la technique dans la paix et la transformation (et inversement dans la montée de la violence et la préservation du statu quo).

L'objectif du Projet fondamental est d'obtenir une perspective globale de la question grâce à une étude des interactions et des imbrications entre secteurs critiques, afin de déterminer les courants et les contre-courants issus de ces interpénétrations. On peut dire que les courants mettent en évidence les "zones dangereuses", dont les éléments les plus dangereux sont identifiés, décrits et analysés. En même temps, les interpénétrations entre secteurs critiques font aussi apparaître des contre-courants dont certains sont issus des mesures de correction prises au niveau étatique ou intergouvernemental, mais dont la plupart sont imputables à la montée de mouvements populaires pour la paix, pour la protection de la nature, pour une démocratie active, pour un développement dans la justice, pour les droits de l'homme et pour la survie des cultures menacées. L'objectif du Projet est de déterminer, parmi ces contre-courants, quel est le mode d'action le plus efficace et le plus constructif, et d'appeler l'attention sur cette solution. Ce projet se déroule sur trois niveaux - le niveau conceptuel, le niveau empirique et celui de la communication - entre lesquels on s'efforce d'établir des liens.

Les droits de l'homme

Sous cette rubrique, des recherches sont actuellement en cours en Asie du Sud-Est, en Afrique et en Amérique latine. Les quatre composantes empiriques de cette rubrique sont les suivantes : la violence, les droits de l'homme, les besoins fondamentaux et la survie culturelle. Etant donné que chaque question, à l'intérieur de la problématique plus générale de la paix et de la transformation, est examinée à cinq niveaux, la question des droits de l'homme est également examinée sous cet angle. Il s'agit des niveaux suivants :

- Les conflits touchant les ressources naturelles;
- La crise économique mondiale;
- La militarisation;
- Le rôle de l'Etat;
- Les droits de l'homme.

Les recherches intéressant chaque sous-projet sont entreprises par un réseau de chercheurs et de personnes engagées. Un processus d'échange d'informations est mis en place grâce à des rencontres, à un échange de correspondance et à des contacts. Ces échanges ne permettent pas seulement de faire circuler les ressources, les idées et les résultats finaux à l'intérieur du réseau; ils sont aussi générateurs de nouvelles institutions et ils attirent dans le système de l'Université des Nations Unies de nouveaux chercheurs. Ainsi se crée une dynamique qui permet

- a) de compiler les résultats des recherches déjà exécutées;
- b) de voir en quels points les courants actuels ont été écartés au profit de contre-courants.

Asie du Sud-Est

L'activité du réseau en Asie du Sud-Est a commencé en 1983-1984 à l'initiative de M. Lim Teck Ghee, membre du Groupe central. Le processus d'échange d'informations, de participation à des réunions et de travail en commun se poursuivra jusqu'en 1986 en collaboration avec des organisations locales et

d'autres organisations non gouvernementales. Il s'intensifiera en cours de projet de façon à permettre l'acquisition de l'expérience nécessaire pour informer les participants au projet qui tentent d'édifier une "théorie cohérente mettant en évidence les liens jusqu'à présent cachés" entre les problèmes qui se posent à l'échelle locale, régionale et mondiale en ce qui concerne le rôle de l'Etat, la militarisation, la crise économique, le conflit touchant aux ressources naturelles, la destruction des cultures originales et les violations des droits de l'homme.

Afrique

En 1986, toutes les études entreprises sous la rubrique "conflits touchant aux ressources naturelles" seront rattachées au Projet fondamental intitulé "La relation alimentation-énergie". Les résultats des études sur les conflits touchant aux ressources naturelles seront rattachés : à ceux qui ont été obtenus par le réseau de l'Asie du Sud-Est. Les projets entrepris sous la rubrique "rôle de l'Etat" seront regroupés dans un réseau transrégional. Les coordonnateurs de ces programmes s'entreprendront avec M. Omo-Fadaka des questions de planification et de conception en ce qui concerne les liens thématiques et empiriques. Le produit final des travaux de ce réseau sera une publication composite intitulée "Conflits" qui paraîtra en 1987.

Des recherches seront entreprises au titre de la rubrique "les droits de l'homme et la survie culturelle" dans la région de l'Afrique. Un séminaire est prévu pour septembre 1985. Les participants rédigeront et présenteront des mémoires sur les migrations massives dues à l'insécurité, sur les droits de l'homme au niveau de la communauté, sur le rôle de la communication moderne dans le contexte des droits de l'homme, sur les femmes et les problèmes des droits de l'homme, sur la militarisation et sur la sécurité de la population.

En 1987, les études achevées à la fin de 1985 sur le thème des droits de l'homme et de la survie culturelle seront rattachées aux recherches entreprises sur l'idée que l'on se fait de la société idéale dans divers systèmes ethniques et religieux, aux études sur l'impact mondial des migrations humaines et les problèmes des minorités ethniques (dont l'étude est prévue à la réunion de Rome en tant que projet entrepris en commun avec la Division des études régionales et mondiales. La question du développement social dans son ensemble considérée dans une perspective macrocosmique sera également étudiée dans le contexte africain. Toutes ces activités devraient faire apparaître, à la fin de 1987, un tableau général de la problématique de la paix et de la transformation en Afrique.

Amérique latine

M. José A. Silva-Michelena, membre du Groupe central pour l'Amérique latine, a élaboré un projet reliant la violence, les droits de l'homme et la survie culturelle. Les recherches porteront sur les points suivants : la relation entre les régimes politiques et certaines formes de violence organisée, et son incidence sur les droits de l'homme et la survie culturelle; les relations entre les régimes politiques et les mouvements partisans de la non-violence, les négociations entre ces mouvements et les gouvernements et tous les nouveaux facteurs ("contre-courants") qui sont à l'origine d'une autre conception, non violente, de l'existence; les relations entre la violence dans le système social et la violence dans le système politique, recherche qui consistera en une exploration, pays par pays, des solutions autres que la violence et d'une forme de développement faisant davantage appel à la participation.

La méthode sera celle de l'étude de cas spécifiques. On a retenu un certain nombre de pays d'Amérique latine tels que l'Argentine, le Chili, la Colombie, El Salvador et le Pérou. Des chercheurs travaillant déjà dans le pays ont été choisis pour faire partie du réseau. Une monographie qui sera l'aboutissement de ces travaux sera rédigée par un coordonnateur. Deux ateliers sont prévus : le premier sera organisé au début de la phase 1986-1987 pour planifier les recherches et mettre en place le cadre théorique du projet; le second, en fin de projet, sera consacré à l'examen des résultats des recherches.

En outre, on s'efforcera d'intégrer les travaux faits pendant la période 1984-1986 en Amérique latine et de les coordonner avec les recherches effectuées hors de la région, pour obtenir une perspective globale sur la crise économique mondiale et les aspects de cette crise qui concernent les droits de l'homme.

Résultats escomptés

Sous sa forme et avec son contenu actuels, le Projet fondamental intitulé "La paix et la transformation à l'échelle mondiale" s'achèvera à la fin de 1987. Les préparatifs en vue de l'achèvement de ce projet consisteront à réunir les résultats de toutes les activités de recherche entreprises au titre du projet (activités tant expérimentales que théoriques à l'échelle locale, régionale et mondiale) dans le cadre même du Projet fondamental et des activités communes à différents programmes de l'Université des Nations Unies commenceront au début de 1987. Les résultats de la recherche seront alors disponibles sous forme manuscrite ou résumée. Etant donné que la plupart des recherches sur les questions relatives aux droits de l'homme commencent pendant la phase 1985-1987, les résultats devraient en être diffusés en 1987, étant entendu qu'un rapport faisant le point à mi-parcours paraîtrait en 1986.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

[Original : anglais]

[5 novembre 1985]

La CEA est prête à poursuivre ses efforts visant à faire connaître aux gouvernements, aux ONG et aux particuliers la documentation relative aux droits de l'homme qu'a établie l'Organisation des Nations Unies.

Toute la documentation que nous recevons au sujet des droits de l'homme est confiée à notre Service de l'information, qui possède des listes d'adresses de tous ceux et de toutes celles auxquels il y a lieu de l'envoyer. La CEA réservera un accueil favorable à toutes les demandes se rapportant à la diffusion de la documentation relative aux droits de l'homme.

Notre Section des documents, qui possède d'autres listes d'adresses susceptibles d'être utilisées aux mêmes fins, pourrait aussi être utilisée aux mêmes fins. La seule réserve concerne la possibilité de disposer de la documentation dans les langues locales. Pour lui assurer une diffusion plus large et, à coup sûr, un rayonnement plus grand, il faudrait au moins que les textes de base soient traduits dans les principales langues vernaculaires africaines, faute de quoi seule une minorité, qui constitue en quelque sorte l'élite intellectuelle, y aura accès.

CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES

[Original : anglais]

[9 octobre 1985]

La CISL mène, à titre prioritaire, des activités dans le domaine des droits de l'homme, en particulier les droits syndicaux. Il s'agit entre autres de séminaires et de conférences organisés aux niveaux national, régional et international. Fréquemment aussi elle mobilise les organisations qui, partout dans le monde, lui sont affiliées pour mener des actions de protestation dans des cas précis de violation des droits syndicaux. Elle envoie régulièrement des informations sur la question aux 144 organisations qui lui sont affiliées dans 99 pays et qui regroupent plus de 82 millions de travailleurs. Ces informations sont également publiées à l'intention de la presse et des autres médias.

FEDERATION SYNDICALE MONDIALE

[Original : anglais]

[27 septembre 1985]

La FSM se félicite vivement des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour développer ses activités visant à faire prendre davantage conscience au public du contenu des différents droits de l'homme, y compris des possibilités actuelles pour ce qui est de défendre et de promouvoir efficacement ces droits aux niveaux tant national qu'international.

Pleinement consciente de l'importance de la question, la FSM soutient résolument la résolution 1985/49 et contribue activement à sa mise en oeuvre dans le cadre de ses activités syndicales internationales.

Tout en notant qu'il est du devoir de tous les Etats de respecter les buts et les principes de la Charte des Nations Unies lorsqu'ils envisagent de prendre ou prennent effectivement des mesures ayant une incidence sur le respect ou les violations des droits de l'homme, nous nous devons de souligner - et c'est de là qu'il faut partir lorsqu'il s'agit d'information du public dans le domaine des droits de l'homme - que la défense et la promotion efficaces des droits de l'homme en tant que devoir des Etats dans le cadre de leurs activités de coopération internationale ne devraient pas être isolées des principes généraux et fondamentaux des Nations Unies qui sont mentionnés aux articles premier et 2 de la Charte.

En conséquence, la FSM estime que tout développement des activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme doit se faire de manière à rendre impossible que ces activités aillent en fait à l'encontre des principes fondamentaux des Nations Unies, à savoir notamment le maintien de la paix, l'interdiction du recours à la force, la mise hors la loi des actes d'agression, l'égalité souveraine de tous les Etats et l'autodétermination de tous les peuples.

Organisation syndicale des masses et de la conscience de classe, la FSM s'inquiète de plus en plus, dans les temps troublés où nous vivons, aux violations brutales des droits syndicaux les plus fondamentaux commises à une grande échelle dans de nombreux pays, et elle consacre la plupart de ses efforts à la défense et à la promotion des droits syndicaux.

Dans cette perspective, la FSM tient les organisations nationales qui lui sont affiliées au courant des possibilités offertes par la protection internationale des droits syndicaux; elle insiste sur les procédures justifiées relatives à cette protection en oeuvrant dans le cadre des activités de l'Organisation des Nations Unies (Conseil économique et social), de l'Organisation internationale du Travail et de l'UNESCO. Nous utilisons aussi nos séminaires et nos autres activités de caractère éducatif pour permettre aux organisations qui nous sont affiliées d'approfondir leur connaissance de la question.

En outre, par le truchement de ses périodiques "Flashes" et "World Trade Union Movement", la FSM informe les travailleurs du monde entier des problèmes actuels liés à l'application des droits de l'homme et des droits syndicaux, l'accent étant mis tout particulièrement sur la dénonciation de l'apartheid, sur les conséquences économiques et sociales de la politique inhumaine suivie par certains gouvernements en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient, etc.

En conclusion, la FSM voudrait proposer que l'Organisation des Nations Unies, en plus des activités que mènent actuellement la Commission des droits de l'homme et le Centre pour les droits de l'homme, prévoie dans les documents et périodiques pertinents une rubrique intitulée : "Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour donner suite aux communications adressées à l'Organisation au sujet des violations des droits de l'homme fondamentaux".

FONDATION INTERNATIONALE LELIO BASSO POUR LE DROIT
ET LA LIBERATION DES PEUPLES

[Original : français]

[13 septembre 1985]

Nous estimons excellente l'idée de préparer un manuel sur les droits de l'homme à l'intention des écoles et - pourquoi pas - également des adultes car cela pourrait, à notre avis, contribuer à transformer l'indignation et l'horreur que toute personne ressent face à la violation de ces droits en une détermination à lutter contre ces violations, en d'autres termes, à passer du plan émotif au plan rationnel. Cependant, pour ce faire, nous pensons qu'il est indispensable de situer l'homme et ses droits dans leur contexte naturel, c'est-à-dire le peuple dont l'homme fait partie et les droits du peuple en question. D'autant plus que, si nous examinons de près les cas de violations graves et répétées des droits de l'homme, force est de constater que si l'on lèse les droits de l'homme - individu c'est pour pouvoir mieux subjuguer le peuple auquel il appartient et que, inversement, si les droits du peuple en tant que tel sont respectés, il est bien plus improbable que soient violés les droits de l'homme.

Pour cette raison nous pensons qu'un manuel éducatif sur les droits de l'homme ne peut faire abstraction du droit ni des droits des peuples. Nous vous proposons donc d'en tenir compte et vous envoyons une documentation apte à éclairer la question.